

Par manque d'information, j'ai attaqué la mauvaise personne

Par laetitia6692, le 09/05/2009 à 11:51

Bonjour,

Je souhaite avoir de l'aide car je suis complètement perdue.

L'an dernier, j'ai travaillé dans une entreprise par une agence intérim. Cette dernière m'a fait 5 contrats à durée déterminée de suite pour effectuer 5 tâches différentes qui en réalité faisaient toutes parties du poste que j'occupais: durant ces 5 contrats, j'étais secrétaire de livraison de véhicules et toutes les tâches à effectuer présentes sur les contrats étaient comprises dans celles que j'éffectuais tout au long de la periode passée dans cette entreprise. Ayant apris, une fois mes missions terminées, que ce n'était pas correct, j'ai fait appel aux prud'hommes. Par un manque d'information et sous le conseil de la secrétaire du conseil des prud'hommes, j'ai attaqué l'agence intérim et demandé une requalification du contrat en cdi. Durant l'audience, j'ai appris que c'était l'entreprise utilisatrice que j'aurais du attaquer. Le conseil a rejetté ma requette et m'a condamné aux entiers dépens.

Je souhaite faire appel en mettant en cause l'entreprise utilisatrice, mais je voudrais savoir si ca vaut le coup car je n'ai pas les moyens de prendre un avocat et encore moins de payer les frais de procédure et d'avocats de l'agence intérim auxquels je suis condamnée.

Merci à toutes les personnes qui sauront m'aider.

Cordialement